

courte et la plus avantageuse aux habitants de la commune.

attendu que la direction de cette ligne par Barbayoux, offre plus d'avantage non seulement à la commune de Rougnac, mais encore à celles de Combiens et charas. Et par plusieurs autres, notamment à celles de Combiens et charas. En conséquence le conseil municipal émet le vœu que la route N° 16 de Rougnac à grassac passe par Barbayoux, comme étant la seule qui puisse servir les intérêts de toute la contrée.

fait et délibéré à la mairie de Combiens le jour, mois et an susdit quatre mots ronds sont nuls. En S. Rivière et charasse ont dit et ne savent signer.

Deriv [Signature]

Baduelles [Signature]

Munjeun [Signature]

J. Duquange
maire

[Circular Stamp]